

L'actualité

igesa



10 JUILLET 2025

Retrouvez toute l'actualité Igesa ici !

MOBILITÉ quelles aides pour ma mutation ?



Soutien mobilité



Chaque année, près de 20 000 familles militaires vivent une mutation, en France, dans les Outre-mer ou à l'étranger. Afin que ce virage se négocie de la meilleure des manières, le ministère des Armées vous propose des aides financières et prestations pour faciliter chaque étape clef de ce changement de vie.

Que vous ayez besoin de ressources pour trouver votre nouveau logement, d'accompagnement dans vos différentes démarches ou d'aides financières, vous pouvez compter sur le ministère des Armées pour rendre chaque mutation plus simple et plus fluide.

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT ?

Retrouvez des offres
sur le Portail Logement

Le ministère des Armées met à votre disposition le Portail Logement, une plateforme dédiée regroupant des offres ciblées pour les agents publics et militaires.

Besoin d'une prestation d'accompagnement ?

Au-delà de la recherche de logement, vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement personnalisé : déménagement, souscription ou transfert d'abonnements, formalités administratives... Des professionnels sont mobilisés pour vous guider pas à pas dans ces démarches souvent chronophages.

VOUS AVEZ TROUVE VOTRE LOGEMENT ? DES AIDES FINANCIÈRES EXISTENT.

Le dispositif de garantie de loyers impayés

Une fois votre futur lieu de vie identifié, un dispositif de garantie de loyers impayés est disponible selon votre âge :

- Moins de 31 ans : le dispositif Visale vous offre une garantie gratuite contre les loyers impayés, jusqu'à votre 31^e anniversaire.
- Plus de 31 ans : Cautioneo vous permet de bénéficier d'un garant solide, facilitant vos démarches avec les agences et propriétaires.

BON À SAVOIR

Dans le cadre de la prestation "Mobilité", le ministère des Armées propose une aide à la garantie locative pour les personnels âgés de 31 ans et plus, en cas de mutation ou de première affectation. Cette aide permet de bénéficier d'un remboursement d'assurance loyers impayés pendant un an*, quel que soit l'organisme choisi.

En zone tendue, faire appel à une garantie locative améliore la solidité du dossier et facilite la recherche de logement.

Le prêt mobilité pour financer votre installation**

Dans le cadre d'une mutation avec changement de résidence, l'anticipation des frais liés à l'installation est essentielle. Pour cela, l'IGESA met à disposition un prêt à la mobilité, accessible aux personnels militaires et civils en activité, qu'ils soient recrutés ou mutés.

Les avantages du prêt mobilité du ministère des Armées :

- Jusqu'à 3 000 € remboursables sur 30 mois ;
- Garanties avantageuses grâce à notre partenaire CNP Assurances ;
- Différés de paiement de 2 mois gratuits offerts ;
- Remboursement anticipé possible sans frais ;
- Frais de gestion réduits.

Ce prêt peut couvrir des dépenses comme le dépôt de garantie, les frais de déménagement ou l'achat de mobilier de première nécessité.

Aide financière à la location. Si votre mutation s'inscrit dans le cadre d'une restructuration et que votre nouveau loyer est supérieur à l'ancien, une compensation partielle peut être accordée via la prestation "Aide financière à la location".

Aide à l'acquisition d'un nouveau logement

Dans le cadre d'une restructuration, vous êtes concerné par l'acquisition d'un nouveau logement ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière, d'un montant maximum de 8 000 €, destinée à compenser les frais liés à la revente de votre ancien logement et à l'achat du nouveau.

Reconnaissance d'une première ou d'une nouvelle affectation. Anticipez sereinement votre nouveau cadre de vie grâce à la prestation "Reconnaissance d'une première ou d'une nouvelle affectation". Cette aide vous permet de bénéficier du remboursement d'une partie des frais engagés lors d'un séjour préparatoire avec votre conjoint(e) et vos enfants, afin de découvrir votre futur environnement et faciliter votre adaptation.



Pour en savoir plus et accéder à l'ensemble des prestations et formulaires, rendez-vous sur la page **Aides à la mobilité**